Asea Brown Boveri s.a.
Société anonyme au capital de F 259.471.100
Siège social: 6, rue des Peupliers - 92004 Nanterre
RCS Nanterre B 315 228 429

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1ER SEPTEMBRE 1993

1. Démission du Président Directeur Général -Démission d'un administrateur

Le Président expose que pour des raisons personnelles, il est amené à présenter sa démission de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Gilles BREGUET de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur à compter de la présente réunion.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil décide de nommer à titre provisoire en remplacement de Monsieur Gilles BREGUET, et à compter de ce jour, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale:

- Monsieur Sören LIND, 1bis rue du Printemps, 78230 LE PECQ

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994.

3. Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

Le Conseil décide de nommer à compter de la présente réunion, en remplacement de Monsieur Gilles BREGUET, Monsieur Sören LIND, en qualité de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président assumera sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. Il la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément prévus par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

.....

Monsieur Sören LIND déclare accepter ces fonctions en remerciant le Conseil d'Administration de la confiance qu'il lui témoigne et déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité à sa nomination, notamment quant au nombre de ses mandats.

5. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès verbal du présent Conseil à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légales et règlementaires.

Certifié conforme à l'original